

# Natura 2000 dans le Vexin français

n°6  
Octobre 2013

Parc naturel régional du Vexin français

## Edito

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » a été validé l'année dernière et nous sommes dans la phase d'animation depuis le début de l'année 2013. Maintenant, nous avons toutes les cartes en main pour s'engager dans la protection des chauves-souris.

A présent, tous les sites Natura 2000 du Parc en sont à cette phase où des actions concrètes peuvent être réalisées. Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, deux outils mis en place sur les sites pour améliorer la conservation des espèces et habitats naturels de notre territoire.

Dans cette lettre, nous vous présentons ces deux outils, leurs objectifs, leurs avantages, avec des exemples de structures qui se sont déjà engagées dans la démarche. Et si les prochains, c'était vous ?

Martine PANTIC, Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000  
« Sites à chiroptères du Vexin français »

## Mots-clés

### COPIL

Comité de pilotage d'un site Natura 2000  
Organe de concertation présidé par un élu et regroupant tous les acteurs locaux (collectivités, associations locales, administrations, représentants des propriétaires et des usagers...). Il participe à l'élaboration et la validation du DOCOB, puis au suivi et à l'évaluation de sa mise en œuvre par la structure animatrice.

### DOCOB

Document d'Objectifs d'un site Natura 2000  
Document d'orientation définissant un état des lieux du site, les orientations de conservation et de gestion, ainsi que les cahiers des charges de leur mise en œuvre. Il est élaboré par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux, puis validé par le COPIL et approuvé par le Préfet.

## Les sites Natura 2000 du Vexin

- Coteaux et boucles de la Seine
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
- Sites à chiroptères du Vexin français

## Actualités

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » a été finalisé en 2012 et l'animation du site a débuté depuis février 2013 avec un COPIL pour élire le président et la structure animatrice.

Les actions du DOCOB pour la préservation des chauves-souris ont ainsi commencé.

### Les étapes de validation :

Validation par le COPIL : 19 mars 2012

Approbation par Arrêté Préfectoral :  
13 décembre 2012

COPIL d'animation : 12 février 2013

### Présidente du COPIL :

Martine PANTIC, Maire de Saint-Cyr-en-Arthies

### Structure animatrice :

Parc naturel régional du Vexin français

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, c'est quoi ?

### ■ Contrat Natura 2000

#### C'est quoi ?

Outil contractuel entre l'Etat et le propriétaire d'une parcelle du site Natura 2000 pour la gestion concrète non productive en faveur des espèces et habitats d'intérêt communautaire, selon les cahiers des charges du DOCOB. Le contrat Natura 2000 détaille les actions à réaliser selon les cahiers des charges du DOCOB.

Il existe des contrats pour les milieux ouverts et les milieux forestiers.

#### Quels objectifs ?

Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site avec des actions de gestion

#### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels  
Démarche volontaire

#### Sur quels terrains ?

Terrains du site Natura 2000, cartographiés comme habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans le DOCOB

#### Pour quelle durée ? 5 ans

#### Quels avantages ?

- Financement des actions prévues dans le DOCOB
- Subvention à 100 % : Etat + Europe (FEADER) + autres financeurs publics ou privés
- Financement des travaux et du matériel
- Préservation du patrimoine naturel : habitats naturels et espèces
- Garantie de Gestion Durable des forêts
- Avantages fiscaux : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

#### Quelle démarche ?

- Contact avec l'animateur du site : le Parc naturel régional du Vexin français
- Diagnostic écologique de la part du Parc pour définir l'éligibilité des terrains, les enjeux et les actions à réaliser
- Réalisation des devis pour estimer le montant de la subvention
- Renseignement du formulaire CERFA de demande de subvention avec les pièces administratives
- Dépôt du dossier auprès de la DDT pour instruction
- Après validation de la subvention par les financeurs, signature du contrat entre l'Etat et le propriétaire (décision juridique)
- La subvention est versée sur les factures acquittées

**Attention, le contrat Natura 2000 ne dispense pas des autres autorisations administratives en vigueur.**

### ■ Charte Natura 2000

#### C'est quoi ?

Outil d'adhésion aux objectifs du site par un propriétaire d'une parcelle du site Natura 2000, selon les engagements de la charte Natura 2000 détaillée dans le DOCOB.

La charte Natura 2000 correspond à des bonnes pratiques de gestion du site, sans surcoût.

Elle comprend des engagements généraux, des engagements spécifiques aux milieux et des recommandations.

#### Quels objectifs ?

Conservation des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site en respectant des engagements de bonnes pratiques de gestion courante et durable

#### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels  
Démarche volontaire

#### Sur quels terrains ? L'ensemble du site Natura 2000

#### Pour quelle durée ? 5 ans

#### Quels avantages ?

- Pas de contrepartie financière
- Préservation du patrimoine naturel : habitats naturels et espèces
- Garantie de Gestion Durable des forêts
- Avantages fiscaux : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

#### Quelle démarche ?

- Contact avec l'animateur du site : le Parc naturel régional du Vexin français
- Vérification de l'éligibilité des parcelles par le Parc
- Renseignement du formulaire CERFA de déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 en indiquant chaque parcelle cadastrale concernée
- Signature de la charte Natura 2000 avec les engagements et recommandations à suivre par milieux présents sur les parcelles
- Dépôt du dossier auprès de la DDT pour instruction
- Réception du dossier complet = début d'adhésion

**NB : Il existe des contrôles administratifs et sur place, de la part des autorités en charge de la mise en œuvre du dispositif, afin de vérifier le respect des engagements prévus dans les contrats et les chartes Natura 2000 (engagements).**

# Des nouvelles de...

## Coteaux et boucles de la Seine

### Et de un...

Le 2<sup>ème</sup> contrat Natura 2000 signé pour le site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine » consiste en la fermeture d'une cavité d'hivernage des chauves-souris, située à Vétheuil, au niveau de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine. Cette cavité abrite l'une des dernières populations de Petit rhinolophe d'Île-de-France. Propriété d'une association, celle-ci s'est engagée à mettre en place une grille à l'entrée de la cavité, évitant les dérangements par les hommes tout en laissant le passage aux chauves-souris.

Pour passer la mauvaise saison, les chauves-souris hibernent, en utilisant leur réserve de graisse pour pallier le manque d'insectes. Cette période leur est très sensible et un dérangement brutal peut leur être fatal.

Si vous passez devant, pensez à elles !!!

**Action du DOCOB :** Restauration et sécurisation des sites d'hivernage des chiroptères

**Bénéficiaire :** Association BAH'IE de France

**Date de signature du contrat :** 25 septembre 2012

**Montant subventionné :** 3 652,76 €

## Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

### Et de deux...

Un 2<sup>ème</sup> contrat Natura 2000 a également été signé sur le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » pour l'entretien et la restauration écologique du marais de Frocourt situé à Amenucourt. C'est un site exceptionnel à l'échelle de la vallée de l'Epte (habitats naturels, faune et flore) qui a beaucoup perdu depuis 60 ans avec l'exploitation de peupliers.

Propriété du Syndicat intercommunal du marais et classé en Espace Naturel Sensible (ENS) depuis 2004, le Conseil général du Val d'Oise a signé un contrat non agricole non forestier et un contrat forestier sur une surface de 30 hectares.

Les contrats permettent la préservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site : mégaphorbiaies hygrophiles et tourbière basse alcaline, et la création de nouvelle surface d'habitats : forêt alluviale d'aulnaie-frênaie, à l'emplacement d'une ancienne peupleraie.

Les travaux prévus sur 2 ans (2013 et 2014) sont les suivants :

- le débroussaillage en mosaïque sur zone humide pour favoriser le pâturage extensif déjà en place,
- l'évacuation des rémanents de débroussaillage par débardage à cheval et manuel,
- l'entretien des 2 mares existantes et la création de 2 autres mares intraforestières,
- l'étrépage (= enlever la litière accumulée sur le sol pour mettre à jour les graines du sol) sur des petites zones,
- la création de clairières dans l'aulnaie-frênaie-saulaie laissée en régénération naturelle,
- l'entretien de la végétation de ripisylve en bordure de l'Epte.

#### Contrat non agricole non forestier

##### Actions du DOCOB :

- Restaurer les milieux ouverts par débroussaillage
- Entretien des milieux ouverts par pâturage
- Entretien et restaurer les mares
- Décapage sur des petites placettes en milieu humide
- Entretien et restaurer les ripisylves

**Bénéficiaire :** Conseil général du Val d'Oise

**Date de signature du contrat :** 21 juin 2013

**Montant subventionné :** 32 471,40 €

#### Contrat forestier

##### Actions du DOCOB :

- Favoriser les débroussailllements manuels
- Entretien et restaurer les mares forestières
- Restaurer les milieux ouverts - création de clairières
- Reconvertir des vieilles peupleraies en boisements alluviaux
- Entretien et restaurer les ripisylves

**Bénéficiaire :** Conseil général du Val d'Oise

**Date de signature du contrat :** 21 juin 2013

**Montant subventionné :** 21 184,80 €



Grille à l'entrée de la cavité de Vétheuil



Marais de Frocourt





Petit rhinolophe

## Sites à chiroptères du Vexin français Et de trois...

L'animation du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » a débuté en février 2013 et le projet de fermeture de la cavité communale de Follainville-Dennemont a pu être concrétisé par la signature par la commune d'un contrat Natura 2000.

Site d'hivernage en hiver et site d'élevage des jeunes en été pour plusieurs espèces de chauves-souris, cette cavité a été identifiée comme intérêt majeur dans le DOCOB.

La commune s'est engagée à mettre en place un système de fermeture sur les différentes entrées de l'ancienne carrière pour empêcher les intrusions humaines tout en laissant l'accès favorable pour les chauves-souris.

Les travaux seront réalisés au printemps 2014.

**Action du DOCOB :** Protection des cavités à chauves-souris

**Bénéficiaire :** Commune de Follainville-Dennemont

**Date de signature du contrat :** 13 septembre 2013

**Montant subventionné :** 35 936,50 €



Une entrée de la cavité de Follainville-Dennemont

### Bilan des MAEt

Initié en 2011 sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », un programme de Mesures Agro-Environnementales territorialisées a été mis en place pour les 3 sites Natura 2000 à destination des exploitants agricoles.

Les mesures proposées pour la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire consistaient principalement à maintenir les prairies pâturées ou fauchées, à entretenir et créer des jachères biodiversité et à gérer les éléments du paysage (haies, arbres, fossés,...).

Au total, entre 2011 et 2013 pour les 3 sites, 30 exploitants agricoles se sont engagés dans une mesure représentant 385 hectares (318 ha de prairies et 67 ha de jachères), 20 arbres et environ 7500 m de haies et fossés.

### Et Natura 2000 en Île-de-France ?

- 35 sites Natura 2000 :
  - 25 de la Directive Habitat Faune Flore
  - 10 de la Directive Oiseaux
- environ 98 000 hectares, soit 8% du territoire de l'Île-de-France et 285 communes concernées
- Avancement 2013 :
  - 33 DOCOB finalisés, 2 encore en cours
  - 31 sites en animation
  - 53 contrats Natura 2000 signés
  - environ 1,2 million € pour les contrats non agricoles non forestiers
  - environ 140 000 € pour les contrats forestiers



Prairie engagée en MAEt



## La Lamproie marine Une nouvelle espèce dans le Vexin

Découverte dans l'Epte en juin 2010 par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), la Lamproie marine s'ajoute comme nouvelle espèce d'intérêt communautaire dans le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ».

### Caractéristiques

La Lamproie marine est une espèce d'agnathe, de la famille des poissons avec un corps anguilliforme, dont la taille moyenne est d'environ 80 cm. Sa peau, de couleur jaunâtre et marbrée de brun sur le dos, est dépourvue d'écaïlle. Elle possède seulement deux nageoires dorsales et dispose d'un disque buccal en forme de ventouse muni d'un anneau de dents.

La Lamproie marine vit en mer et remonte les rivières pour se reproduire au printemps. En automne, les jeunes adultes dévalent la rivière la nuit pour rejoindre la mer en hiver. Adulte, elle est parasite et se fixe par sa ventouse sur des poissons marins dont elle râpe la chair et absorbe le sang. Les larves se nourrissent d'algues et de débris organiques.

La reproduction se déroule de fin avril à fin juin. La femelle pond ses œufs dans des nids de graviers et galets, déplacés grâce à leur ventouse et les géniteurs meurent juste après la reproduction.

Les larves s'enfouissent dans le sable du nid et peuvent rester pendant 5 à 7 ans. Elles deviennent jeunes adultes lorsqu'elles ont une taille de 13 à 15 cm et dévalent la rivière la nuit pour rejoindre la mer en hiver.

### Répartition

Sur le site de la vallée de l'Epte, elle est très localisée sur le bras sud de l'Epte à Limetz-Villez. Les ouvrages hydrauliques des anciens moulins constituent des obstacles difficilement à très difficilement franchissables pour les Lamproies marines.

D'autres secteurs favorables à l'espèce sont présents en amont de l'Epte mais non accessibles pour elles à cause des obstacles.

### Menaces

L'importance de la durée du stade larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves. Le colmatage des frayères par les sédiments et l'artificialisation des cours d'eau sont préjudiciables pour l'espèce puisque les ouvrages rendent difficilement accessibles les zones de reproduction.

### Statut

L'espèce est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats et à l'annexe III de la convention de Berne. Elle est protégée au niveau national en France et est inscrite « quasi menacée » sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine.

Dans les sites Natura 2000 d'Île-de-France, elle est présente seulement dans le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ».



Lamproie marine dans l'Epte

## Interview

Laurent Nunez, ONEMA

### Comment avez-vous été amené à découvrir cette espèce ?

« Nous recherchions sur l'Epte les zones potentielles de frayères à salmonidés dans le cadre de l'arrêté sur la continuité écologique des rivières et nous avons aperçu des zones qui ressemblaient à des nids de Lamproie marine. L'année d'après, nous avons recherché l'espèce et nous en avons trouvé à Limetz-Villez. »

### Que signifie sa présence sur le site Natura 2000 ?

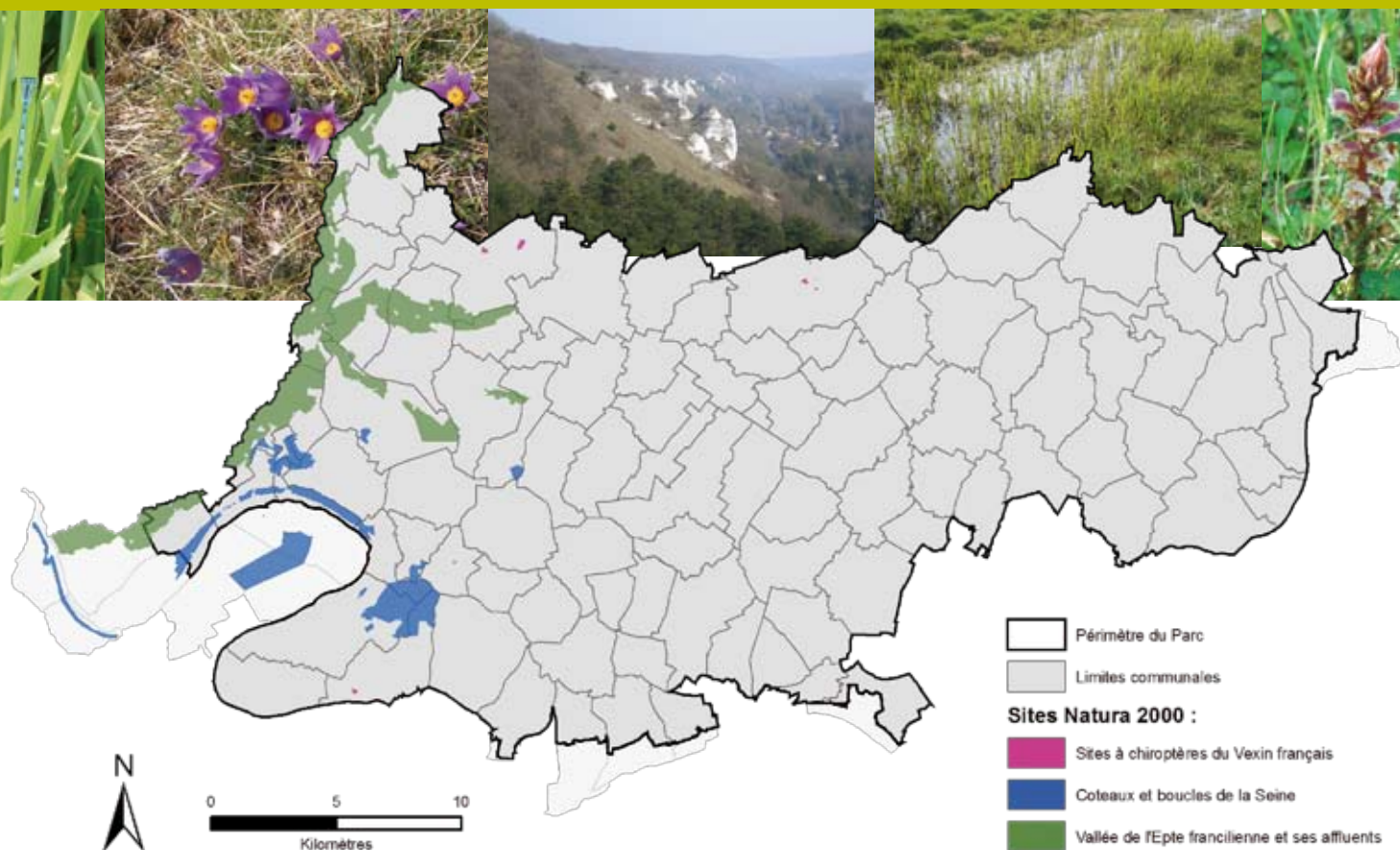
« Les travaux de déclouisonnement réalisés sur la Seine permettent la remontée des espèces migratrices, comme la Lamproie marine jusqu'à l'Epte, qui possède des zones très favorables de reproduction de cette espèce. Le déclouisonnement de l'Epte permettra également de consolider sa présence sur le cours d'eau. »



L'Epte



# Les sites Natura 2000 gérés par le Parc naturel régional du Vexin français



Sources : DIREN - Natura 2000 (2006), PNRVF (2007). Carte réalisée en Nov. 2010 - Reproduction interdite.

## Les communes concernées par Natura 2000

### Coteaux et boucles de la Seine

Amenucourt, Bennecourt, Chaussy, Chérence, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gommecourt, Haute-Isle, Jeufosse, La Roche-Guyon, Maudétour-en-Vexin, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Port-Villez, Saint-Martin-la-Garenne, Vétheuil, Vienne-en-Arthies

### Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

Ambleville, Amenucourt, Bray-et-Lû, Buhy, Chaussy, Genainville, Gommecourt, Hodent, Limetz-Villez, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais

### Sites à chiroptères du Vexin français

Chars, Follainville-Dennemont, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais

### Contact

**Céline PRZYSIECKI**

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc - 95450 THÉMÉRICOURT

01 34 48 66 09 • mail : c.przysiecki@pnr-vexin-francais.fr

Et retrouvez toutes les actualités et informations  
sur les sites Natura 2000 du Vexin sur :

<http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr>

